



Escroquerie a l'assurance résiliation contrat d'hospitalisation

Par Visiteur

Bonjour je suis poursuivi par mon assureur qui vient de resilier mon contrat hospitalisation pour avoir fourni de faux documents pour toucher les indemnités depuis 2001.pour un montant de plus de 14000? a rembourser sous un mois sinon avant poursuite judiciaire pouvant aller a 3 ans d'emprisonnement et 45000? d'amende. je n'est pas la somme pour regulariser mon erreur . quels sont mes moyens pour regulariser ma situation avec mes remerciements

Par Visiteur

Cher monsieur,

bonjour je suis poursuivi par mon assureur qui vient de resilier mon contrat hospitalisation pour avoir fourni de faux documents pour toucher les indemnités depuis 2001.pour un montant de plus de 14000? a rembourser sous un mois sinon avant poursuite judiciaire pouvant aller a 3 ans d'emprisonnement et 45000? d'amende. je n'est pas la somme pour regulariser mon erreur . quels sont mes moyens pour regulariser ma situation avec mes remerciements

IL n'y a pas vraiment de solution miracle en la matière malheureusement. L'assureur étant victime dans cette histoire, il est libre de porter plainte ou non, de vous poursuivre devant la justice ou non.

En conséquence, vous devez chercher à négocier avec lui, en la jouant en toute franchise, afin de le dissuader de porter plainte. Si vous êtes honnête et que vous lui promettez un échéancier de paiement satisfaisant, l'assureur n'a aucun intérêt à porter plainte.

En effet, quel est l'intérêt de vous poursuivre en justice si vous ne détenez aucun bien de valeur susceptible de faire l'objet d'une saisie. On ne peut pas tondre un oeuf..

Très cordialement.

Par Visiteur

Ce n'est pas moi qui est signer le recommande de la lettre de resiliation . puis je avoir un recours

Par Visiteur

Cher monsieur,

ce n'est pas moi qui est signer le recommande de la lettre de resiliation

Mais de quelle lettre de résiliation parlez vous?

Très cordialement.

Par Visiteur

De la lettre que l'assureur m'a adresser pour m'informer de la resiliation de mon contrat c'est ma copine qui a signer le recommande car je n'etais pas a la maison

Par Visiteur

Cher monsieur,

de la lettre que l'assureur m'a adresser pour m'informer de la resiliation de mon contrat c'est ma copine qui a signer le recommande car je n'etais pas a la maison

Quel est le rapport avec l'escroquerie et l'indemnisation de l'assureur?

Très cordialement.

Par Visiteur

Bonjour de celle ou je doit plus de 14000? et ci je paye pas sous un mois l'assureur portera plainte

Par Visiteur

Cher monsieur,

de celle ou je doit plus de 14000? et ci je paye pas sous un mois l'assureur portera plainte

On ne s'est pas compris.

Vous avez escroqué l'assurance et à bon droit, cette dernière vous demande le remboursement de son préjudice. Le fait que vous ayez vous même signé le recommandé ou que ce soit votre copine qui l'ait signé ne change en rien la nature du préjudice ni la faculté, pour l'assurance, d'en demander le remboursement.

Très cordialement.

Par Visiteur

L'adresse sur le recommande n'est pas le meme que ma carte d'identitee.

Par Visiteur

Cher monsieur,

l'adresse sur le recommande n'est pas le meme que ma carte d'identitee.

En quoi cela change le fait que l'assurance a subi un préjudice?

Oubliez cette histoire de recommandé à une mauvaise adresse puisque cela ne vous dispensera pas de régler le préjudice subi par l'assurance.

Très cordialement.